

21 juillet 2017

(17-4012) Page: 1/3

Conseil du commerce des marchandises

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES AU CONSEIL GÉNÉRAL

Comme convenu à la réunion du Conseil du commerce des marchandises du 30 juin 2017, je présente, sous ma propre responsabilité en qualité de Président, le rapport factuel ci-après au Conseil général:

Conformément à la Décision ministérielle de 2015¹ donnant pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de procéder à des examens périodiques du Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions de décembre 2016 et de juillet 2017, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, le Conseil du commerce des marchandises a inscrit la question du Programme de travail sur le commerce électronique à l'ordre du jour de ses réunions des 15 avril, 14 juillet et 17 novembre 2016, et de ses réunions des 6 avril et 30 juin 2017. Au cours de ces réunions, le Président a invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler à la préparation des examens périodiques auxquels le Conseil général devrait procéder à ses réunions de décembre 2016 et de juillet 2017.

Le présent rapport ne concerne que les réunions du CCM tenues le 6 avril et le 30 juin 2017.²

À la réunion du 6 avril 2017, le Président intérimaire a informé les délégations qu'outre la proposition présentée par la Chine et le Pakistan à la réunion de novembre 2016 ³, trois communications supplémentaires avaient été distribuées aux délégations sous la forme de documents JOB dans le cadre du Conseil général, du Conseil du commerce des marchandises, du Conseil du commerce des services, du Conseil des APDIC et du Comité du commerce et du développement (CCD). ⁴ Le Président intérimaire ayant invité les proposants et les autres délégations à exprimer leurs opinions sur ces communications et sur toute autre question pertinente qui leur paraissait importante dans le contexte du commerce électronique et du commerce des marchandises, 27 délégations ont pris la parole. De l'avis du Président intérimaire, cela montrait que l'intérêt des Membres pour les discussions sur le commerce électronique avait considérablement augmenté au niveau du CCM.

Toutefois, et malgré l'intérêt des Membres pour les discussions sur le commerce électronique, un nombre important de délégations ont fait part de leur souhait d'identifier les questions relatives aux marchandises dans le cadre du commerce électronique comme des éléments livrables potentiels à la onzième Conférence ministérielle, tandis que plusieurs autres délégations ont continué à mettre en avant la composante du développement et ont demandé que les définitions soient encore précisées avant qu'elles examinent la question du commerce électronique.

¹ Document WT/L/977.

² Le rapport factuel au Conseil général concernant les discussions sur le commerce électronique qui ont eu lieu lors des réunions des 15 avril et 14 juillet 2016 figure dans le document G/C/57. Le rapport factuel au Conseil général concernant la réunion du 17 novembre 2016 figure dans le document G/C/58.

JOB/GC/110/Rev.1-JOB/CTG/2/Rev.1-JOB/SERV/243/Rev.1-JOB/DEV/39/Rev.1.
JOB/GC/115-JOB/CTG/3-JOB/SERV/247-JOB/IP/20-JOB/DEV/41; JOB/GC/116-JOB/CTG/4-

JOB/GC/115-JOB/CTG/3-JOB/SERV/247-JOB/IP/20-JOB/DEV/41; JOB/GC/116-JOB/CTG/4-JOB/SERV/248-JOB/IP/21-JOB/DEV/42; et JOB/GC/117-JOB/CTG/5-JOB/SERV/249-JOB/IP/22-JOB/DEV/43.

Au cours des discussions, de nombreuses délégations ont souligné les avantages et les possibilités que le commerce électronique pouvait offrir aux pays en développement, aux pays les moins avancés (PMA) et aux petites et moyennes entreprises. Elles ont aussi mentionné le fait que l'économie numérique s'était considérablement développée pendant plusieurs décennies, alors que seuls des progrès limités avaient été faits à l'OMC. D'autres délégations ont rappelé que les questions relatives à facilitation des échanges et la transparence de la réglementation du commerce électronique pourraient constituer un bon point de départ pour les négociations, et elles ont indiqué que la signature électronique, la certification électronique, l'authentification électronique et le commerce sans papier pouvaient être des domaines où des progrès pourraient être faits et où un résultat pourrait être obtenu. Des délégations ont aussi évoqué l'importance du partage d'expériences et de l'échange de renseignements et de bonnes pratiques, pour permettre aux Membres d'apprendre les uns des autres. En ce qui concerne le moratoire, certains Membres ont indiqué qu'il devrait être rendu permanent tandis que d'autres ont affirmé qu'il fallait seulement le proroger.

D'autres délégations ont évoqué la fracture numérique et les différences marquées entre les capacités et les infrastructures d'appui des Membres, et elles ont demandé que davantage d'attention soit accordée à la réduction de la fracture numérique. Plusieurs d'entre elles ont aussi noté que c'était d'abord le manque d'infrastructures qui avait empêché les PMA de tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique.

À la réunion du CCM du 30 juin 2017, j'ai rappelé les quatre propositions sur ce point qui avaient été présentées par diverses délégations dans le cadre du Conseil général, du Conseil du commerce des marchandises, du Conseil du commerce des services, du Conseil des ADPIC et du CCD⁵, et j'ai invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler à la préparation de l'examen périodique auquel le Conseil général devrait procéder à sa réunion de juillet 2017. Les 16 délégations qui sont intervenues ont une fois de plus montré qu'il y avait un intérêt croissant pour le commerce électronique, et diverses opinions ont été exprimées au sujet de la portée des discussions au niveau du CCM. Plusieurs délégations ont de nouveau mis l'accent sur la question du développement et sur le partage d'expériences et de pratiques afin de développer le commerce électronique, tandis que d'autres ont insisté sur la nécessité d'intensifier et approfondir la discussion de manière concrète et ciblée en vue de la onzième Conférence ministérielle.

Parmi les proposants, une délégation a fait part de relaté son expérience concernant l'implantation de "zones pilotes" dans les zones franches pour développer et faciliter le commerce électronique; une autre délégation a cité divers sujets évoqués par les Membres, comme la signature électronique, l'élargissement de l'ATI et la prorogation du moratoire; une autre a dit qu'il faudrait intensifier la discussion sur le commerce des marchandises et le commerce électronique. Une délégation a encouragé la discussion sur les règles existantes de l'OMC, sur les dispositions des ACR relatives au commerce électronique et sur la façon dont les MPME pourraient être intégrées dans l'économie mondiale par le biais du commerce électronique. Une délégation a indiqué que le commerce électronique avait changé la façon de faire du commerce; elle a souligné que l'OMC pouvait et devait jouer un rôle important dans la promotion d'un environnement commercial favorable au commerce électronique, et elle a annoncé qu'elle avait récemment distribué deux propositions sur le commerce électronique au Conseil général, au Conseil du commerce des marchandises, au Conseil du commerce des services, au Conseil des ADPIC et au CCD.⁶

Parmi les autres délégations qui sont intervenues, certaines ont fait observer que tous les documents abordaient des questions horizontales et transversales qui nécessitaient un examen plus approfondi, notamment les possibilités offertes aux MPME par le commerce électronique, la signature électronique, la sécurité et la protection de la vie privée, et que certaines de ces questions concernaient non seulement les marchandises mais aussi les services. D'autres délégations ont de nouveau mis en avant les aspects du commerce électronique relatifs au développement, les défis auxquels les pays en développement et les pays les moins avancés sont confrontés, la fracture numérique, l'accès à Internet et l'interconnectivité, et la nécessité d'axer les

 $^{^5}$ JOB/GC/110/Rev.1–JOB/CTG/2/Rev.1–JOB/SERV/243/Rev.1–JOB/DEV/39/Rev.1; JOB/GC/115–JOB/CTG/3–JOB/SERV/247–JOB/IP/20–JOB/DEV/41; JOB/GC/116/Rev.2–JOB/CTG/4/Rev.2–JOB/SERV/248/Rev.2–JOB/IP/21/Rev.2–JOB/DEV/42/Rev.2; et JOB/GC/117–JOB/CTG/5–JOB/SERV/249–JOB/IP/22–JOB/DEV/43.

⁶ JOB/GC/128-JOB/CTG/7-JOB/SERV/264-JOB/IP/24-JOB/DEV/45 et JOB/GC/129-JOB/CTG/8-JOB/SERV/265-JOB/IP/25-JOB/DEV/46.

discussions sur le type de mesures permettant de développer les capacités, ainsi que sur les politiques et les efforts requis pour développer l'infrastructure nécessaire et l'intégration mondiale. Ces délégations ont aussi évoqué de nouveau la nécessité de revoir les propositions pour inclure les aspects relatifs au développement et le traitement spécial et différencié, ainsi que l'échange de renseignements et d'expériences et les mesures réglementaires en vue de poursuivre la discussion sur le commerce électronique.